

Jeudi 30 avril 2009

EVASOL et le CONSUEL signent une convention

Evasol confie au CONSUEL le contrôle systématique de ses installations solaires ; une démarche qualité volontaire, qui comble un vide réglementaire.

Le contexte

Le solaire photovoltaïque est aujourd'hui un investissement écologique et rentable ; cette activité est en pleine croissance. Il n'existe à ce jour aucune obligation de faire contrôler une installation solaire électrique avant de la raccorder au réseau. Dans le cadre de sa politique Qualité, EVASOL, premier installateur solaire de France, a décidé de s'imposer un tel contrôle, qu'il confie à un organisme indépendant, expert en la matière : le CONSUEL.

CONSUEL est un organisme accrédité pour contrôler les installations électriques privées dans le milieu de l'habitat individuel et valider leur conformité aux normes. Avec plus de 600 000 Attestations de Conformité émises chaque année, le CONSUEL est reconnu comme **le référent pour la conformité et la sécurité des installations électriques de l'habitat individuel et collectif.**

Lancé de manière volontaire et dans le prolongement de sa démarche qualité, ce contrôle complémentaire a pour objectif de garantir la qualité, la sécurité et donc la satisfaction durable de ses clients. En effet, en obtenant **une Attestation de Conformité CONSUEL pour 100% de ses clients**, EVASOL sera le premier installateur solaire de France, non seulement en quantité, mais aussi **en qualité de ses installations.**



Equipé de panneaux solaires photovoltaïques EVASOL, le toit de cette maison est devenu une source de revenus pour au moins 20 ans.

« Faire appel à un contrôle externe est un moyen de maintenir la qualité dans la durée » précise Stéphane MAUREAU, fondateur et président d'EVASOL.

La prévention fait aussi naturellement partie des préoccupations quotidiennes de l'entreprise. C'est à ce titre que le trophée national de la Prévention Entreprise a été décerné par AXA à EVASOL en mars dernier, après audit des procédures de travail d'EVASOL.

EVASOL, leader du photovoltaïque en France :

Equiper sa maison de panneaux solaires photovoltaïques est aujourd'hui un investissement écologique et rentable. EVASOL a déjà équipé des milliers de foyers, et est reconnue comme le leader des installations du photovoltaïque en France. Cette réussite tient au savoir faire démontré par l'entreprise pour réaliser des installations solaires dans une approche « clés en main », sur toute la France avec un fort accent sur la qualité et la sécurité.

Le package clés en main créé par EVASOL allie qualité de service et matériel haut de gamme :

- Un technicien conseil réalise **l'étude de faisabilité à domicile** ; il évalue les recettes solaires possibles ;
- Un service administratif réalise, pour le compte du client, les nombreuses **démarches administratives** nécessaire pour obtenir l'autorisation d'installer les panneaux solaires (le client s'affranchit ainsi du labyrinthe administratif qu'il faut traverser pour être autorisé à produire de l'électricité solaire qui sera payée par EDF) ;
- Le matériel fourni est haut de gamme ; les panneaux bénéficient d'une **garantie de 25 ans** (accordée par le fabricant français, TENESOL, partenaire d'EVASOL pour l'équipement des particuliers) ;
- Les **travaux d'installation** sont réalisés par des professionnels expérimentés, dans le respect des règles de sécurité et de qualité qui ont fait la réputation d'EVASOL ; chaque technicien suit un cursus de formation EVASOL ;
- Un **offre de financement**, permettant à tous de bénéficier des avantages du solaire, sans mobiliser de fonds importants (la vente d'électricité permettra d'auto financer l'installation), les avantages du solaire sont ainsi accessibles au plus grand nombre.

Pour en savoir plus : www.evasol.fr, 0810 03 30 30 ou contact@evasol.fr

CONSUEL (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité)

Organisme dont la mission est de veiller à la qualité des installations électriques domestiques et LRP (Locaux à Réglementations Particulières) par le contrôle du respect de l'application des normes d'installation électriques (C15-100). Se référer au décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 modifié et Arrêtés du 17 octobre 1973 et du 22 octobre 1969.

CONSUEL (statut d'association « loi 1901 ») existe depuis 1964, il a été créé à l'initiative d'EDF, des organisations d'usagers et des organisations professionnelles. Il est Reconnu d'Utilité Publique et est sous tutelle de la DGEC.

Pour en savoir plus : www.consuel.com

Contact presse : Yasmina Madafi _ Agence Ex-Alto_01 47 31 34 88 __yasmina@ex-alto.fr